



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

France Télévisions

Question écrite n° 58708

Texte de la question

M. Marc Francina attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les frais importants engagés par France Télévisions pour la réalisation de plusieurs brochures papier envoyées aux parlementaires présentant les programmes de la rentrée des chaînes publiques de France Télévisions. À l'heure du numérique et de l'Internet, à l'heure du souhait de nos concitoyens de ne pas voir augmenter la redevance audiovisuelle, il paraît plutôt inopportun d'adresser un tel document, dont le coût, à la fois de production, d'impression et d'envoi, a dû être particulièrement élevé. Il souhaite donc attirer son attention sur les dépenses de ce type, qui n'ont sans doute aucune raison d'être, les programmes pouvant faire l'objet d'une simple diffusion sur Internet beaucoup moins onéreuse et plus efficiente.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication rappelle que la maîtrise des frais généraux constitue un des volets essentiels contenus dans le contrat d'objectifs et de moyens (COM) de France Télévisions et repris dans son avenant pour la période 2009-2012 qui a été transmis aux commissions parlementaires chargées des finances et des affaires culturelles. Il rappelle également que cette maîtrise des frais généraux s'inscrit dans le cadre plus général d'une politique volontariste menée par France Télévisions en matière de développement durable, figurant également dans le COM et reprise dans son avenant, auquel le ministre est particulièrement sensible. S'agissant des programmes de rentrée des chaînes de France Télévisions, ce dossier a été conçu sans recours à des prestataires extérieurs et a été commun à toutes les chaînes afin de marquer la réorganisation de France Télévisions en une entreprise unique, consacrée par la loi n° 2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision. Par ailleurs, ce dossier de presse était mis en ligne dans son intégralité sur le site Internet de France Télévisions. Dans l'environnement très concurrentiel qu'est la télévision, le choix du support était ainsi offert aux journalistes donnant une forte efficience à la promotion des programmes de France Télévisions ainsi qu'à la visibilité de sa marque. En outre, France Télévisions s'attache à employer une stratégie d'économies au sein de la vie de l'entreprise afin de limiter la consommation excessive de papier (paramétrage en recto-verso des imprimantes, concentration d'imprimantes, etc.) et pour ses actions de communication extérieure (communiqué à la presse par courriels, rapport annuel d'activité sur CD et Internet). Enfin, le ministre de la culture et de la communication souligne que le double souci de la préservation de l'environnement et de la maîtrise des frais généraux s'inscrit dans le cadre d'une des missions fortes assignées à la télévision publique par la réforme voulue par le Président de la République, qui est de rendre toujours plus perceptible la différence de programmation avec les services de télévision privés en donnant la priorité aux programmes.

Données clés

Auteur : [M. Marc Francina](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58708

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8914

Réponse publiée le : 2 mars 2010, page 2378